

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 26 AOUT 2022**

Le vingt-six août deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué sous les formes légales, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Stéphan LAZAROFF, Maire.

**Présents** : Stéphane DELAMARE, Grégoire DUMORTIER, Patrick DUPONT, Jean-Max FABREGA, Stéphan LAZAROFF, Antonio LEMOS, Fabrice MAZUÉ, Marc MICHEL, Gertrude RANCÉ

**Absents excusés** : Delphine BUECHER (pouvoir à Grégoire DUMORTIER), Loïc LIEGEY (pouvoir à Marc MICHEL)

Monsieur Marc MICHEL a été élu secrétaire de séance.

**DELIBERATIONS**

**1- LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES**

Unique proposition et présentation par Jean-Max FABREGA du nouveau contrat de location et du règlement intérieur de la salle des fêtes.

Quelques changements majeurs sont retenus par le Conseil Municipal :

- Coût de la location à 300 €
- Caution réclamée sous la forme de 2 chèques de 300 € dont la moitié sera retenue en cas de nuisance sonore et/ou tapage nocturne avérés
- Installation d'un limiteur de décibel à l'extérieur de la salle (voir avec A. LEMOS et G. DUMORTIER)
- Fin de la location à 2 heures du matin

**2- PROJET DE TRAVAUX DE SECURISATION DU VILLAGE**

Poursuite des débats sur les mesures envisagées pour renforcer la sécurité routière du village, notamment sur les 2 points critiques relevés lors du comptage de véhicules organisé en mars dernier par la Direction des Routes du Département.

En effet, la RD 151 à la sortie du village en direction de Messelan est un point sur lequel la mise en place d'un aménagement type écluse ou chicane est en réflexion avancée, un aménagement similaire est également envisagé pour traiter le même problème de vitesse excessive rue de Labbeville.

Le Conseil Municipal est favorable à la mise en place rapide de ces aménagements.

La commission voirie demande un devis et se renseigne sur les aides financières possibles.

**3- MODIFICATION DE LA DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE**

Projet d'extension de la durée du temps de travail de la secrétaire de Mairie au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour passer de 17 heures à un total de 31 heures hebdomadaires à répartir entre la Mairie et le Syndicat Scolaire.

Le débat est ouvert sur le financement et les avantages que représente cette nouvelle organisation.

Le Conseil Municipal confirme son accord à l'unanimité, seul un élu émet une réserve sur la répartition de ces nouveaux horaires entre la Mairie et le Syndicat Scolaire.

**4- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL DES 3 VILLAGES SUR LE TEMPS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Après délibération, le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité pour la la signature de cette convention détaillée ainsi :

- Agent de Labbeville : 1 heure par jour sur 4 jours par semaine
- Agent de Frouville : 1 heure par jour sur 4 jours par semaine

- Agent d'Hédouville : 2 heures par jour sur 4 jours par semaine  
Durée de la convention uniquement sur l'année scolaire.

#### **5- TRANSFERT DU CCAS SUR LE BUDGET COMMUNAL**

Après délibération, le Conseil est favorable à l'unanimité pour ce transfert.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **ECLAIRAGE PUBLIC** : Le dossier concernant la mise en place d'un nouvel équipement LED sur l'ensemble de l'éclairage de la commune est finalisé.  
La formule retenue est la mise en place d'un système de régulation ; allumage toute la nuit avec abaissement de luminosité. La municipalité a obtenu une aide financière de 40% sur le hors taxe à travers une Dotation de Solidarité à l'Investissement Local (DSIL).  
Le démarrage de la transition est prévu fin de l'année 2022, voire début 2023
- **RENTREE SCOLAIRE** : Arrivée d'une nouvelle Directrice, Madame Isabelle MARCELINO à l'école primaire de la commune suite à la mutation de Madame BOSTEAU.  
Effectif 2022/2023 : **Labbeville** : PS : 14 / MS : 6 = total : 20 élèves  
**Frouville** : GS : 12 / CP : 7 = total : 19 élèves  
**Hédouville** : CE1 : 12 / CE2 : 13 = total : 25 élèves  
: CM1 : 10 / CM2 : 11 = total : 21 élèves  
**TOTAL :** = **85 élèves**

Sans autre sujet à l'ordre du jour et personne ne réclamant plus la parole, la séance est levée à 21h45.